

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 AVRIL 2017**

L'an Deux Mil Dix-sept, le 3 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15 représenté : votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 29 mars 2017

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND, André WUILLOT.

**ORDRE DU JOUR :**

- Comptes administratifs 2016
  - Comptes de gestion 2016
  - Affectation des résultats 2016
  - Budgets primitifs 2017
  - Taux d'imposition 2017
  - Indemnité de fonctions du maire et des adjoints
  - Informations et Questions diverses
- } Commune  
} Urbanisation zone sud

Madame Monique DA COSTA a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2017 EST APPROUVE A  
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

### ***Finances communales***

#### **Compte administratif 2016**

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	542 490,24 €	Dépenses Y compris le résultat 2015	490 437,07 €
Recettes Y compris le résultat 2015	697 520,28 €	Recettes	339 996,83 €
Résultats 2016	155 030,04 €	Résultats 2016	- 150 440,24 €

#### **Compte de gestion 2016**

Le compte de gestion 2016 du trésorier en tous points identiques au compte administratif, est approuvé.

#### **Affectation du résultat 2016**

Le résultat de 155 030,04 € est affecté à la section d'investissement pour 150 440,24 € et en report à la section de fonctionnement pour 4 589,80 €.

#### **Budget primitif 2017**

##### **Fonctionnement**

En 2017, les dotations de l'état sont en baisse. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 653 544 €.

##### **Investissement**

Les recettes et dépenses sont de 562 757 €, y compris la reprise du déficit 2016 et l'affectation des résultats.

Les principales dépenses sont :  
\* Chemin piétons : 48 670 € (avec un report de 34 361 €)  
\* Aménagement Mairie : 150 335 € (avec un report de 105 190 €)  
\* Bâtiments communaux : 96 904 €

### ***Taux d'imposition 2017***

Les taux de fiscalité doivent être votés chaque année, soit :

	2016	2017
Taxe d'habitation	10.20 %	10.20 %
Taxe Foncier bâti	10.50 %	10.50 %
Taxe Foncier non bâti	51.11 %	51.11 %

### ***Finances Zone des Marnes***

#### **Compte administratif 2016**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
-----------------------	-----------------------

Dépenses	791 409,28 €	Dépenses y compris le résultat 2015	480 230,48 €
Recettes y compris le résultat 2015	845 129,25 €	Recettes	527 618,80 €
Résultats 2016	53 719,97 €	Résultats 2016	47 388,32 €

### **Compte de gestion 2016**

Le compte de gestion 2016 du trésorier en tous points identiques au compte administratif, est approuvé.

### **Affectation du résultat 2016**

Le résultat de 53 719,97 € est reporté à la section de fonctionnement.

### **Budget primitif 2017**

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes pour 1 210 041 €.

Tous les documents budgétaires sont consultables en Mairie.

### ***Indemnités de fonction du Maire et des adjoints***

La Trésorerie nous a informé que par Décret N°2017-85 du 26 janvier 2017, avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice brut terminal est passé de 1015 à 1022. Il sera de nouveau modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (pour être porté à 1028).

Parallèlement, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017. Ces éléments rentrent dans le calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Dès lors se pose la question de la nécessité d'une délibération pour appliquer ces nouveautés jusqu'à la fin du mandat.

### ***Informations diverses***

#### **\* Parc du Vercors :**

Il est proposé à la commune de participer à la révision de la charte 2019-2020 afin d'intégrer les Monts du Matin dans le périmètre. A l'issue de cette révision, la commune pourra se prononcer favorablement ou non à cette intégration.

#### **\* Projet d'aménagement de l'avenue des Marronniers :**

Bruno VITTE demande à la commission travaux de travailler sur le projet d'aménagement de l'avenue des Marronniers pour avoir un dossier terminé pour 2019. Afin d'étudier cette réalisation, celle-ci pourrait associer des membres de l'association « Les Amis du Village ».

#### **\* Maison des Services Aux Publics (MSAP) :**

Un écrivain public va intégrer les locaux de la Poste pour réaliser des permanences le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 12h. Magali Revol, professionnelle de l'écriture, sera là pour vous apporter une aide rédactionnelle dans tous vos écrits.

*La séance est levée à 22 heures.*

Prochaine réunion le Lundi 15 mai 2017 à 19h30